

Séance ordinaire du 1er juin 2015

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÉRABLE
MUNICIPALITÉ D'INVERNESS

À une séance ordinaire du conseil municipal de la susdite municipalité, tenue le 1er juin 2015 à 19 h 30 heures à la salle du conseil, sont présents aux délibérations :

1- M. Frédérick Bédard	4- M. Nicolas Mercier
2- M. François Parent	5- M. Yvan Tanguay
3- Mme Caroline Lemay	6- M. Paul Lambert

Forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Michel Berthiaume.

La directrice générale / secrétaire trésorière, Mme Sonia Tardif assiste à la session.

Le quorum est vérifié par le maire.

La réunion débute à 19 H 30.

1-LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour remis aux membres du conseil.

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
- 2- Intersion des points à l'ordre du jour ;
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2015
- 4- Approbation de la liste des dépenses payées au cours du mois de mai 2015
- 5- Approbation de la liste des dépenses autorisées du mois de mai 2015
- 6- Courrier ;
- 7- Rapport de voirie
- 8- Période de questions ;
- 9- Remise des attestations aux membres de la Corporation des partenaires 12-18
- 10- Maire suppléant pour juillet, août et septembre 2015
- 11- Congrès FQM.
- 12- Adoption du premier projet du règlement 151-2015
- 13- Adoption de la résolution fixant la date, l'heure et le lieu de la consultation publique pour le règlement 151-2015
- 14- Politique de gestion des matières résiduelles
- 15- Appel d'offres pour la fourniture d'une pompe au centre récréatif
- 16- Renouvellement de l'entente de travail de l'inspecteur municipal
- 17- Embauche d'un coordonnateur Loisirs et Culture
- 18- Embauche d'un inspecteur municipal adjoint remplaçant
- 19- Registre pour la gestion sécuritaire de l'amiante dans les bâtiments municipaux
- 20- Demande d'appui de l'ARRLJ pour le projet d'achèvement de la diagnose des lacs William et Joseph en 2015
- 21- Concours Employeurs d'Impact
- 22- Adhésion à « Les Fleurons du Québec » pour l'année 2015
- 23- Lettre de démission de la Directrice générale adjointe
- 24- Soumission pour la fourniture de l'abat poussière
- 25- Demande de dérogation mineure pour le 669, Chemin des cèdres
- 26- Varia
 - A) Demande de participation financière du CLD de l'Érable pour la journée de démonstration forestière de l'Érable
 - B) Fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques
 - C) Demande d'appui du Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour(GROBEC)
 - D) Travaux de réparation de la dalle de béton au Centre récréatif
 - E) Installation d'un système d'alarme au Centre récréatif

- F) Travaux de voirie sur les chemins municipaux
 - 1) Demande de soumissions pour travaux de réparation de pavage sur les chemins suivants : chemin Gosford nord, le rang 8, chemin du Lac Joseph et sur le chemin Craig;
 - 2) Demande au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)
- G) Demande à la Sûreté du Qc
- H) Dossier du 115, Chemin de la Seigneurie
- I) Remise des prix Dollard-Morin

27- Période de questions

28- Levée de la séance

R-125-06-2015 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Que l'ordre du jour soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

2-INTERVERSION DES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

R-126-06-2015 Proposé par le conseiller Francois Parent

Que monsieur le maire soit autorisé à intervertir les points à l'ordre du jour, si nécessaire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

3-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2015

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2015 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

4- APPROBATION DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES AU COURS DU MOI DE MAI 2015

En vertu de l'article 5.1 du règlement 136-2013, la directrice générale / secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses payées au cours du mois de mai 2015.

5-APPROBATION DE LA LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES DU MOIS DE MAI 2015

La directrice générale / secrétaire-trésorière dit à voix haute le total des comptes à payer.

Le total des comptes à payer pour le mois de mai est de : **135 117.94 \$**

R-127-06-2015 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que les comptes du mois de mai soient payés.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

6- COURRIER

La correspondance est disponible au bureau municipal pour consultation.

7- RAPPORT DE VOIRIE

L'inspecteur fait son rapport.

8- PÉRIODE DE QUESTIONS

26-VARIA

H) Dossier du 115, Chemin de la Seigneurie

Le conseil municipal informe les demandeurs que la procédure d'adoption du règlement 148-2015 suit son cours.

9- REMISE DES ATTESTATIONS AUX MEMBRES DE LA CORPORATION DES PARTENAIRES 12-18

Afin de souligner l'importance de leur « engagement citoyen », le Maire, Michel Berthiaume a remis des attestations personnalisées aux membres de la Corporation des Partenaires 12-18 suivants : Audrey Lambert, Véronique Lambert, Armand Balla, Vicky Jolin , et Line Berthiaume.

Les membres de la Corporation des Partenaires 12-18 suivants étaient absents et n'ont pu recevoir leurs attestations à la séance du conseil : Mélysa Bolduc et Élise Balla.

10- MAIRE SUPPLÉANT POUR JUILLET, AOÛT ET SEPTEMBRE 2015

R-128-06-2015 Proposé par le conseiller Frédéric Bédard

Que Monsieur François Parent soit nommé maire suppléant pour les mois de juillet, août et septembre 2015.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

11- CONGRÈS DE LA FQM

La 74^e édition du Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités se tiendra au Centre des Congrès de Québec les 24, 25 et 26 septembre prochain. Vous avez jusqu'au 28 août pour vous inscrire au coût de 695\$ +taxes par personne.

R-129-06-2015 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que la municipalité paie les frais d'inscription pour 2 personnes pour ce congrès, les coûts d'hébergement ainsi que les frais de déplacement des participants.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

12- ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT 151-2015

Les conseillers déclarent avoir lu le règlement et renonce à sa lecture.

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N^o 122 DE
L'ANCIENNE MUNICIPALITÉ DU VILLAGE D'INVERNESS
MODIFIANT LA LIMITE DE LA ZONE 10 C/la ET CERTAINES
CONDITIONS PARTICULIÈRES À CETTE ZONE.**

ATTENDU QUE la municipalité juge dans l'intérêt de la communauté de modifier son règlement de zonage, tel que le permet la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Séance ordinaire du 1er juin 2015

ATTENDU QUE la municipalité souhaite également régulariser une situation dérogatoire au règlement de zonage actuel.

ATTENDU QUE ces modifications favoriseront le développement industriel de la municipalité et la croissance de certaines industries existantes.

ATTENDU QUE la présente modification vise à encadrer le développement industriel en établissant certaines restrictions dans un milieu résidentiel déjà bâti.

ATTENDU QU'il est nécessaire de bien intégrer le développement industriel afin d'éviter les conflits de voisinage.

ATTENDU QU'un avis de motion annonçant le présent projet a été conformément donné le 4 mai 2015 à la séance du conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE

R-130-06-2015 Proposé par le conseiller Francois Parent

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le présent règlement soit et est adopté, décrète et stipule ce qui suit :

R- **Article 1 : Préambule**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 : Modification de la limite de la zone 10 C/la

Le plan de zonage 1 de 1 du règlement de zonage n° 122 de l'ancienne municipalité du Village d'Inverness est modifié de la façon suivante :

- La zone 9 R/S est diminuée au profit de la zone 10 C/la dans sa limite nord-ouest. La nouvelle limite est maintenant délimitée par la limite du lot 466-1 et 466-P.

Le tout tel que montré au plan de l'annexe « A » du présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 3 : Ajout de zones tampons

Le plan de zonage 1 de 1 du règlement de zonage n° 122 de l'ancienne municipalité du Village d'Inverness est modifié afin d'ajouter dans la zone 10 C/la, des zones tampons minimales de 3 mètres, le tout tel qu'illustré à l'annexe « A » du présent règlement pour en faire partie intégrante

Article 4 : Modification au règlement de zonage

Le règlement de zonage n° 122 de l'ancienne municipalité du Village d'Inverness est modifié afin d'ajouter, sous l'article 4.2.4.1, le nouvel article suivant:

• 4.2.4.1.1 DISPOSITIONS PARTICULIÈRES CONCERNANT UN USAGE RÉSIDENTIEL LIMITROPHE

Lorsqu'un usage industriel est limitrophe à un terrain résidentiel, il ne pourra y avoir de quai de chargement / déchargement du côté de cette résidence. Toutefois, celui-ci pourra se localiser à l'avant ou l'arrière du bâtiment.

Article 4 : Intégration

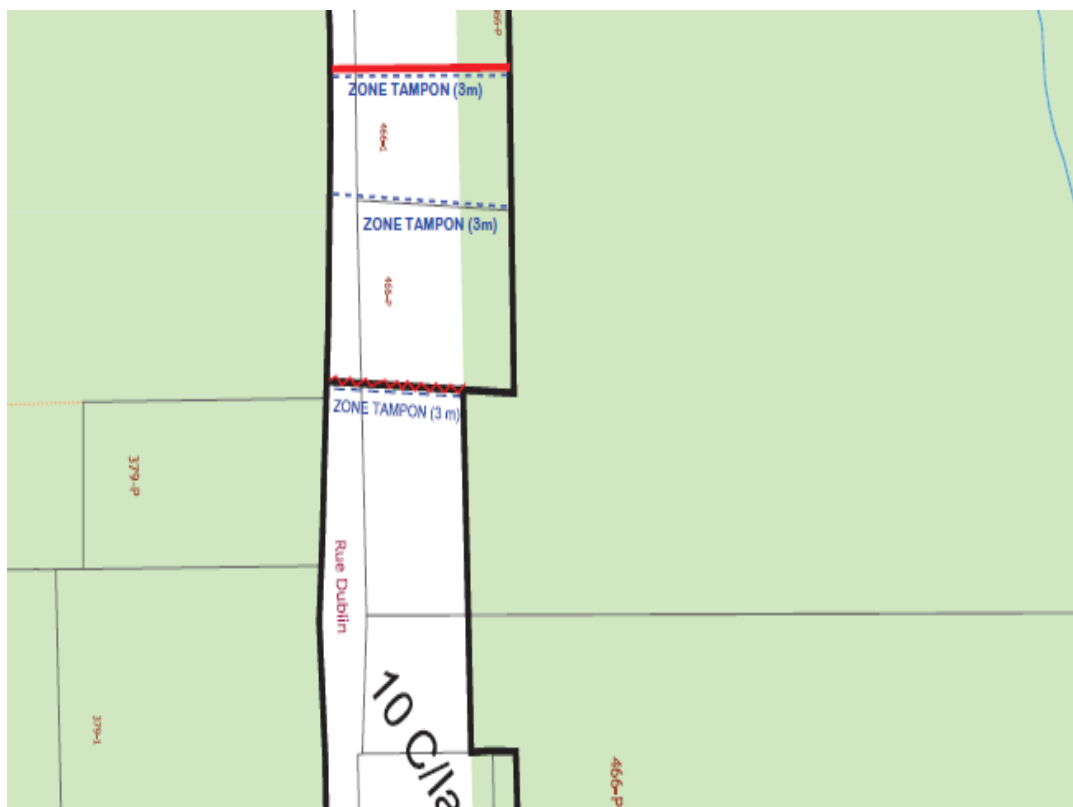
Le présent règlement abroge ou modifie toute disposition de règlement municipal

Séance ordinaire du 1er juin 2015

antérieure incompatible ou inconciliable avec les dispositions des présentes.

Article 5 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la loi.



**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

13- ADOPTION DE LA RÉOLUTION FIXANT LA DATE, L'HEURE ET LE LIEU DE LA CONSULTATION PUBLIQUE POUR LE RÈGLEMENT 151-2015

R-131-06-2015 Proposé par le conseiller Paul Lambert

De fixer pour le 29 juin 2015 de 19 h 30 à 20h00 à la salle du conseil la consultation publique sur le premier projet de règlement n° 151-2015

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

14- POLITIQUE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Considérant que la municipalité est favorable à l'implantation du bac brun

R-132-06-2015 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Séance ordinaire du 1er juin 2015

D'informer la MRC de l'Érable que la municipalité d'Inverness implantera une collecte de matières organiques d'ici mai 2017 afin d'atteindre les objectifs gouvernementaux d'éliminer l'enfouissement de la matière organique.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

15- APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE D'UNE POMPE AU CENTRE RÉCRÉATIF

Ce point sera discuté à une séance ultérieure

16- RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE TRAVAIL DE L'INSPECTEUR DE VOIRIE

R-133-06-2015 Proposé par le conseiller Francois Parent

Que le conseil de la municipalité d'Inverness autorise la directrice générale Madame Sonia Tardif à signer l'entente de travail de l'inspecteur municipal pour la période du 1 mai au 30 septembre 2015 au nom de la municipalité.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

17- EMBAUCHE D'UN COORDONNATEUR LOISIRS ET CULTURE

Pour répondre aux différents besoins en matière de culture et de loisir de plus en plus présents dans la municipalité

R-134-06-2015 Proposé par le conseiller Paul Lambert

Que le conseil de la municipalité embauche Monsieur Mikael Boucher à titre de Coordonnateur des loisirs et de la culture. La durée de l'emploi totalisera 300 heures au taux horaire de 16.00\$. L'horaire sera variable selon les besoins de la municipalité et étalé sur trois jours par semaine. Des frais de déplacement pourront s'ajouter selon des règles préétablies.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

18- EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR MUNICIPAL ADJOINT REMPLAÇANT

R-135-06-2015 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que le conseil de la municipalité embauche Monsieur Martin René à titre d'inspecteur municipal adjoint remplaçant selon le règlement en vigueur majoré de 7.5% à raison de 40 heures par semaine pour la durée du remplacement.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

19- REGISTRE POUR LA GESTION SÉCURITAIRE DE L'AMIANTE DANS LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Considérant que selon la loi de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (C.S.S.T.) ; la municipalité d'Inverness a l'obligation d'assurer une gestion sécuritaire de l'amiante dans ses bâtiments construits avant 1999 ;

Considérant qu'une inspection effectuée par un professionnel reconnu est nécessaire à l'édifice municipal et au poste incendie afin de recueillir des données et de les consigner dans un registre ;

R-136-06-2015 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Que le conseil municipal accepte l'offre de services de Monique Brunet Architecte au montant de 3150.00\$ plus les taxes. Les copies de plans sont exclues pour la détection et la localisation de l'amiante dans l'Édifice municipal ainsi que dans le Poste incendie de la municipalité.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

**20- DEMANDE D'APPUI DE L'ARRLJ POUR LE PROJET D'ACHÈVEMENT
DE LA DIAGNOSE DES LACS WILLIAM ET JOSEPH EN 2015**

Considérant l'importance des lacs William et Joseph représentant deux des plus grands lacs de la région administrative du Centre du Québec;

Considérant que le MFFP est le gestionnaire faunique des lacs William et Joseph;

Considérant l'absence de données scientifiques récentes sur l'ichtyofaune de ces plans d'eau;

Considérant que la réalisation de ce projet est primordiale pour une gestion adéquate de ces lacs;

Considérant que l'étude a été initiée en 2013 et qu'un rapport met en péril le projet;

Considérant l'impact financier sur les différents intervenants si le projet n'a pas de conclusion

R-137-06-2015 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que le conseil municipal appuie l'ARRLJ dans sa démarche auprès du MFFP pour obtenir les ressources nécessaires afin de compléter la diagnose à l'automne 2015 et d'achever le rapport final rapidement

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

21- CONCOURS EMPLOYEURS D'IMPACT

R-138-06-2015 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Que le conseil municipal autorise la présence d'une représentant municipal lors du dévoilement des gagnants du Concours Employeurs d'Impact qui a eu lieu le 28 mai 2015 à 17h00 à l'Espace Sophia au coût de 20.00\$

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

22- ADHÉSION À « LES FLEURONS DU QUÉBEC » POUR L'ANNÉE 2015

Afin de renouveler l'adhésion de la municipalité au programme des Fleurons du Québec

R-139-06-2015 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que le conseil municipal accepte le paiement du renouvellement au programme au coût de 275.00\$ pour une année.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

23- LETTRE DE DÉMISSION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

R-140-06-2015 Proposé par le conseiller Paul Lambert

Que le conseil municipal d'Inverness accepte la lettre de démission de la directrice générale adjointe; démission effective le 6 mai 2015.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

24- SOUSSION POUR LA FOURNITURE DE L'ABAT POUSSIÈRE

Considérant que la municipalité prévoit mettre du chlorure de magnésium sur les chemins municipaux à l'été 2015;

R-141-06-2015 Proposé la conseillère Caroline Lemay

Que la municipalité d'Inverness accepte la soumission #4889 de SEBCI pour la fourniture du chlorure de magnésium au prix de .2780\$ par litre.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

25- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 669, CHEMIN DES CÈDRES

Attendu que le demandeur souhaite construire un agrandissement à sa résidence (12 pieds x 20 pieds) dans la marge de recul latérale alors que l'article 5.3.2 du règlement de zonage #75 du Canton d'Inverness précise qu'aucune construction principale n'est autorisée dans la marge de recul latérale prescrite à la grille des spécifications ,sauf exception. La demande prévoit le prolongement (agrandissement) de la résidence vers l'arrière à une distance approximative de 1,62 mètre de la ligne latérale tandis que la réglementation est de 2 mètres.

Attendu que la demande permet de régulariser l'implantation de la résidence qui ne respecte pas les normes prévues au règlement de lotissement,

Attendu que la marge de recul latérale du projet (1.5 mètre) respecte le droit de vue tel que prévu à l'article 5.3.4.2 du règlement de zonage,

Attendu que le projet respecte la marge de recul latérale minimum prévue à l'article 5.3.6 du règlement de zonage et qu'il ne prévoit pas d'ouverture (porte ou fenêtre),

Attendu que le comité informe le demandeur qu'il devra obtenir du propriétaire voisin une servitude enregistrée perpétuelle dans le cas où il souhaiterait apporter une modification à son projet et ajouter une fenêtre ou une porte sur le côté de la marge de recul latérale ;

R-142-06-2015 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que le conseil municipal accepte la demande pour un permis de construction relatif à l'immeuble du 669, chemin des Cèdres.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

26- VARIA

A) Demande de participation financière du CLD de l'Érable pour la journée de démonstration forestière de l'Érable

Cette journée se tiendra le samedi 19 septembre 2015 au mont Apic à Saint-Pierre Baptiste. Une aide financière vous est demandée afin de faire la promotion de cette activité. L'aide financière demandée varie entre 100 \$ et 2 000 \$ selon le plan de visibilité choisi.

R-143-06-2015 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que la municipalité d'Inverness accepte de donner une aide financière de 100.00 \$ pour la journée de démonstration forestière de l'Érable.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

B) Fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a adopté le règlement numéro 297 créant le fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a perçu, au cours de l'exercice 2014, des droits payables par les exploitants de carrières et sablières pour des substances visées par le règlement no 297 et susceptibles de transiter par les voies publiques municipales;

ATTENDU QUE le règlement no 297 prévoit, par son article 4.1, des critères d'attribution des fonds à être répartis entre les municipalités de la MRC;

ATTENDU le tableau de répartition du fonds constitué par la MRC de L'Érable;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC ont droit d'utiliser les sommes provenant du fonds aux fins prévues par l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales;

EN CONSÉQUENCE

R-144-06-2015 Proposé par le conseiller Paul Lambert

QUE le conseil de la municipalité d'Inverness demande à la MRC de L'Érable le versement d'un montant de 21182.22\$, tel que prévu au tableau de répartition fourni par la MRC de L'Érable;

QUE la municipalité d'Inverness s'engage à utiliser ces sommes conformément aux dispositions de l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales, ainsi qu'à l'article 4 du règlement no 297 de la MRC soit pour la réfection ou l'entretien de toute ou partie de voies publiques par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances à l'égard desquelles un droit est payable; des travaux visant à pallier les inconvénients liés au transport de ces substances.

QUE cette résolution soit transmise à la MRC de L'Érable.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

C) Demande d'appui du Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour(GROBEC)

Considérant que le bassin versant du ruisseau Bullard qui a une superficie de 92 kilomètres carrés, touche aux MRC des Appalaches et de l'Érable et que le bassin termine sa course dans la rivière Bécancour au niveau de la municipalité d'Inverness à proximité du seuil du Lac Joseph;

Considérant que la portion centre et aval du ruisseau Bullard se révèle être en mauvais état. Il y a des sites d'érosion, des bancs d'accumulation sédimentaires, des bandes végétales riveraines déficientes et altération de l'habitat du poisson. Dans certains tributaires de l'amont, la présence abondante d'ombles de fontaine nous indique un meilleur état du milieu;

Considérant que l'objectif est dans un premier temps, de caractériser ce bassin versant et en particulier le poisson et ses habitats. Le portrait ainsi obtenu doit permettre la réalisation de phases ultérieures d'aménagements de cours d'eau, d'amélioration d'habitat de l'omble de fontaine et de mise en valeur des activités de pêche sportive;

Considérant qu'en lien avec les actions identifiées dans son Plan directeur de l'eau (A2.1.4 ET A2.1.5), le Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour souhaite réaliser, cette année ,la première phase du projet d'Étude et aménagement du bassin versant du ruisseau Bullard et demande l'appui de la municipalité pour son projet;

R-145-06-2015 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que le conseil de la municipalité d'Inverness donne son appui au projet de GROBEC pour la réalisation de la première phase du projet d'étude et aménagement du bassin versant du ruisseau Bullard .

Que le conseil municipal verse un montant de 1000\$ à GROBEC en tant que partenaire du projet.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

D) Travaux de réparation de la dalle de béton au Centre récréatif

Considérant que la municipalité a pris connaissance du rapport d'évaluation préparé par Steve Tremblay ingénieur pour Groupe Alco concernant les travaux réalisés par Bibeau Construction à l'automne 2014;

Considérant que l'entreprise Bibeau Construction a soumis au conseil une liste des travaux correctifs de la dalle de béton au Centre récréatif le juin 2015 et que le coût des travaux seront assumés par l'entrepreneur;

Considérant que monsieur Steve Tremblay de Groupe Alco a pris connaissance de la liste des travaux correctifs et qu'il mentionne que l'isolation des semelles est manquante sur cette liste de travaux;

R-146-06-2015 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que le conseil de la municipalité accepte la liste des travaux correctifs de la dalle de béton au Centre Récréatif tel que proposé par Bibeau Construction et qu'elle demande que les travaux soient faits le plus rapidement possible.

Que le conseil de la municipalité demande à Bibeau Construction d'ajouter l'isolation des semelles à sa liste et que si ces travaux n'étaient pas prévus aux plans et devis, celle-ci accepte de payer les frais relatifs à l'isolation des semelles de béton.

Que le conseil de la municipalité mandate pour Steve Tremblay pour la surveillance des travaux correctifs lors de son exécution.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

E) Installation d'un système d'alarme au Centre récréatif

Considérant que le Service de la sécurité incendie régional de l'Érable (SSIRÉ) demande à la municipalité l'installation d'un système de détection et alarme incendie pour le centre récréatif qui est un bâtiment de catégorie A2;

Considérant que la soumission et l'installation doivent répondre aux exigences de la Norme CAN/ULC S524;

Considérant que lors de la mise en service, la vérification initiale de bon fonctionnement doit être effectuée par une firme indépendante en lien avec la Norme CAN/ULC S537;

Considérant que la municipalité devra sur une base annuelle faire vérifier le système en vertu de la Norme CAN/ULCS536;

Considérant que la municipalité a demandé une soumission à l'entreprise Alarme et Communication R.L.inc pour faire l'installation d'un système répondant aux exigences;

R-147-06-2015 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que le conseil de la municipalité d'Inverness accepte la soumission de l'entreprise Alarme et Communication R.L.inc. portant le numéro 0461 au montant de 8450.00\$ plus les taxes ainsi que les frais de 400.00\$ plus les taxes pour la mise en service d'un système de communication par cellulaire relié à la centrale. De plus, les frais de 14.95\$ seront chargés à la municipalité pour le service du cellulaire mensuellement.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

F) Travaux de voirie sur les chemins municipaux

1) Demande de soumissions pour travaux de réparation de pavage sur les chemins suivants : chemin Gosford nord, le rang 8, chemin du Lac Joseph et le chemin Craig;

Considérant que la municipalité souhaite faire des travaux de réparation de pavage sur les chemins suivants : sur le chemin Gosford nord sur une longueur estimée de 125 mètres, sur le rang 8 sur une longueur estimée de 70 mètres, sur le chemin du Lac Joseph sur une longueur estimée de 60 mètres et sur le chemin Craig sur une longueur estimée de 35 mètres,

Considérant que la municipalité estime le coût des travaux à 45,000\$ et qu'elle a reçu deux soumissions pour l'exécution des travaux soit celle de Pavage Centre Sud du Québec inc. au prix de 156.46\$ le mètre linéaire et une autre de Pavage Lagacé & Frères Inc. au prix de 143,52\$ le mètre linéaire ;

R-148-06-2015 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que le conseil de la municipalité d'Inverness accepte la soumission de Pavage Lagacé & Frères Inc. au montant de 143,52\$ le mètre linéaire

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

2) Demande au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

Attendu que la municipalité d'Inverness a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

Attendu que la municipalité d'Inverness doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

R-149-06-2015 Proposé par le conseiller Paul Lambert

Que la municipalité d'Inverness s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

Que la municipalité d'Inverness s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

Que la municipalité d'Inverness approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

Que la municipalité d'Inverness s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;

Que la municipalité d'Inverness s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du projet suivant et que cette programmation de travaux est approuvée par la présente résolution :

- Travaux de réparation de pavage sur les chemins municipaux sur une longueur estimée de 290 mètres linéaires pour un montant prévu de 45,000 \$.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

G) Demande à la Sûreté du Qc

La municipalité doit vérifier des informations avec la Sûreté du Québec.

I) Remise des prix Dollard -Morin

Considérant la nomination de madame Élise Balla au volet hommage du prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard- Morin 2015;

R-150-06-2015 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que le conseil de la municipalité d'Inverness soit représenté par monsieur Mikael Boucher à la remise des prix Dollard -Morin le 4 juin au Centre communautaire de Plessisville.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

27- PÉRIODE DE QUESTIONS

22- LEVÉE DE LA SÉANCE

R-151-06-2015 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que la séance soit levée à 22 H 40

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

Maire

Directrice générale /
Secrétaire-trésorière